

DU CONSEIL

Conseil du 11 juillet 2016

Délibération n° 2016-1342

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s): Caluire et Cuire - Rillieux la Pape

objet: Anneau Bleu - Aménagement de la rive droite du canal de Miribel - Individualisation totale d'autorisation

de programme

service: Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Bernard

Président: Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 juillet 2016

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés: Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Fautra (pouvoir à M. Gascon), MM. Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Gomez (pouvoir à M. Dercamp), Mmes Laval (pouvoir à M. Fromain), Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), MM. Rabehi, Sannino (pouvoir à Mme Peillon), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Veron (pouvoir à M. Germain).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 11 juillet 2016

Délibération n° 2016-1342

commission principale: déplacements et voirie

commune (s): Caluire et Cuire - Rillieux la Pape

objet: Anneau Bleu - Aménagement de la rive droite du canal de Miribel - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'aménagement de la rive droite du canal de Miribel a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015.

1° - Contexte

Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet global de l'Anneau Bleu réalisé en partenariat avec les Communes du Département de l'Ain, leurs intercommunalités, la Société publique locale (SPL) pour la gestion et l'animation des équipements de plein air et de loisirs du parc de Miribel-Jonage (SEGAPAL) chargée de l'exploitation et de l'aménagement du Grand Parc Miribel-Jonage.

L'opération consiste à aménager en voie verte la rive droite (nord) du canal de Miribel afin de finaliser les 45 kilomètres de l'Anneau Bleu. Ce dernier tronçon représente 18 kilomètres dont 4,8 kilomètres sont localisés sur le territoire de la Métropole de Lyon (Caluire et Cuire et Rillieux la Pape), donc sous sa maîtrise d'ouvrage.

Les études préalables ont été réalisées sur l'ensemble du tracé en 2006 par la Communauté urbaine de Lyon et la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP). Celles-ci ont fait l'objet d'une actualisation. Les études d'avant-projet et de projet sont à réaliser. La volonté partagée par les différents partenaires est d'aboutir à un projet global et cohérent sur l'ensemble du tracé.

2° - Projet

Les travaux prévoient :

- le recalibrage du chemin de halage sur les communes de Caluire et Cuire et Rillieux la Pape avec la création d'une voie verte.
- la création d'une aire de stationnement sur la commune de Caluire et Cuire afin de permettre aux usagers de stationner leurs véhicules à proximité de l'aménagement créé.

Le projet comprendra également des travaux de maçonnerie et la pose de clôtures le long de la voie SNCF ainsi que des plantations sur les talus.

3° - Calendrier prévisionnel

- travaux d'aménagement de la voie verte secteur Caluire et Cuire : septembre octobre 2016,
- travaux d'aménagement de la voie verte secteur Rillieux la Pape : 2018-2019.

4° - Montage financier

Le montant du projet a été réactualisé à 1 500 000 €. Il s'agit de montants estimés qui devront être affinés durant les années 2017-2018. Les crédits de paiement s'échelonnent entre 2016 et 2019.

Ce tronçon est inscrit à l'avenant n° 2 de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) conclue entre la Métropole et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. A ce titre, il est attendu une subvention de 500 000 € de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, sous réserve d'un démarrage des travaux avant le 20 octobre 2016 :

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

- 1° Approuve l'aménagement de la rive droite du canal de Miribel à Caluire et Cuire et Rillieux la Pape.
- 2° Autorise monsieur le Président à :
- a) solliciter auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention d'investissement dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité,
- b) accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.
- **3° Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P06 Aménagements urbains pour un montant de 1 500 000 € TTC en dépenses et 500 000 € en recettes à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :
- 40 000 € en dépenses en 2016,
- 200 000 € en dépenses et 200 000 € en recettes en 2017,
- 675 000 € en dépenses et 300 000 € en recettes en 2018,
- 585 000 € en dépenses en 2019.

sur l'opération n° 0P06O5121.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 juillet 2016.